



PROCÈS-VERBAL N°01

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : lundi 28 septembre 2026

Présent(s) : MM. ANDEOLE Eric, BERLY Jean-Michel, CHAPILLON Jean-Claude, GODEFROY Dominique, LECOURT Thierry, ROUELLE Maurice, BENOIT Raymond

Excusé(s) :

Assistent : DREUX Ophélie

La prochaine réunion est le 19 octobre 2026

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

Référent éclairage : Monsieur Jean-Michel BERLY

Référent surface de jeu : Monsieur Dominique GODEFROY

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

La Commission rappelle qu'en l'absence d'autorisation d'ouverture au public ou d'attestation administrative de capacité, la capacité spectateur de l'installation est de zéro.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BOUAFLES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 270970102

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 06/10/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 07.09.2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 28/09/2036.

LYONS LA FORET - STADE SAINT PAUL - NNI 273770101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 22/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 07.09.2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2036.

MESNIL EN OUCHE - STADE JACQUES FORTIN - NNI 270490101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 13/12/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de conformité transmise par la CDTIS en date du 31.08.2026 pour la mise en conformité du vestiaire arbitre et des buts.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/09/2036.

TOUTAINVILLE - STADE JEAN YVES LEPART - NNI 276560101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 22/03/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 31.08.2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité et de la hauteur des buts.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

MONTFORT SUR RISLE - STADE JEAN DUQUESNE 1 - NNI 274130101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 11/06/2034

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 07.09.2026 pour la mise en conformité de l'aire de jeu en 105mx68m.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/09/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST MARCEL - Complexe Sportif Léo Lagrange 1 - NNI 275620201

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en E7 (LED).

- Étude photométrique en date du 24.04.2023 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100Mx66M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 18M
 - Inclinaison des projecteurs : 69°
 - Nombre de projecteurs : 8 (2/mâts)
 - Éclairement moyen : 102 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.55
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.76
 - GR Max : **Non renseigné**
 - Température de couleur : **Non renseigné**
 - IRC : **Non renseigné**
 - Facteur de maintenance : 1

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E7 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DU CALVADOS DE FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BRETTEVILLE SUR ODON - Stade Municipal 3 - NNI 141010103

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 28/05/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 04.09.2026 effectué par M. GODEFROY, membre de la CDTIS du Calvados.
- AOP du 17.07.2026
- Plan des vestiaires

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **La zone de sécurité au niveau des lignes de touche par rapport aux bancs de touche, est inférieure à 2,50m**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La zone technique non tracée devant le banc de chaque équipe (elle doit être tracée à une distance de 1m de part et d'autre des extrémités du banc, et de 1m minimum à 2,50m maximum de la ligne de touche)**
- **La protection de l'aire de jeu n'est pas complète sur les côtés du terrain qui sont accessibles au public**

Elle demande une mise en conformité sans délai.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la CRTIS suspend sa décision de classement.

Contactez la CDTIS qui est chargée du contrôle des travaux une fois réalisés, photos à l'appui.

COLLEVILLE MONTGOMERY - Stade Claude & Lucienne Legrand 1 - NNI 141660101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 26/01/2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 08.09.2026 effectué par M. GODEFROY, membre de la CDTIS du Calvados.
- Plan des vestiaires
- AOP du 24.11.1999

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les écrous de la fixation au sol de barre retenant les filets de but doivent être protégés.**

Elle demande une mise en conformité sans délai.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/09/2036.

CREPON - STADE FERNAND RENOUF - NNI 141960101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 02.09.2026 effectué par M. GODEFROY, membre de la CDTIS du Calvados.
- AAC du 28.08.2026
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2036.

GLOS - Stade Édouard Valognes - NNI 143030101

Cette installation a été retiré du classement

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T7 PN et du document transmis :

- AAC du 17.08.2026

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **La zone de sécurité au niveau des lignes de touche et des bancs, est inférieure à 2,50m**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**
- **Les tracés de l'aire de jeu sont non rectilignes**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la CRTIS suspend sa décision de classement.

Contactez la CDTIS qui est chargée du contrôle des travaux une fois réalisés, photos à l'appui.

LUC SUR MER - STADE MUNICIPAL - NNI 143840101

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 07/09/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 09.09.2026 effectué par M. GODEFROY, membre de la CDTIS du Calvados.
- AOP du 18.10.2001

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Les filets de buts sont en mauvais état, ils sont à remplacer**
- **Absence de protection des écrous de fixation des buts**
- **La zone technique doit être tracée en pointillé**
- **La protection de l'aire de jeu n'est pas complète sur les côtés du terrain qui sont accessibles au public**

Elle demande une mise en conformité sans délai.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 28/09/2036.

VARAVILLE - STADE JACQUES PÉCHAUD - NNI 147240101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 29/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 25.06.2026 effectué par M. GODEFROY, membre de la CDTIS du Calvados
- AOP du 15.06.2026
- Plan des vestiaires

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Absence de dispositif de protection de l'aire de jeu sur les côtés du terrain qui sont accessibles au public**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44**
- **Les filets de sont en mauvais état, ils sont à remplacer**
- **L'assise des bancs de touche est en mauvais état**
- **Les vestiaires joueurs ne sont pas équipés d'au moins un lavabo en accès direct équipé de miroirs**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis et de la non-conformité majeure pour un classement T5 PN, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2036.

VERSION - STADE JULES RIMET 2 - NNI 147380102

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 02/11/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN et note l'absence des tests in-situ nécessaires après 10 ans d'utilisation du synthétique.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande que lui soit transmis les tests in-situ de la pelouse synthétique.

1.3 Changement de niveau de classement

OUISTREHAM - STADE DU PETIT BONHEUR 1 - NNI 144880201

Cette installation a été classée T7 SYN jusqu'au 09/06/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier suite à l'étude des documents transmis :

- Tests in-situ en date du 06.02.2026
- AOP du 22.06.2026

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 14/12/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ORBEC - STADE GUY VIQUESNEL 2 - NNI 144780102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E6 (LED) et note l'absence d'avis préalable et l'étude d'éclairement.

- Relevé d'éclairement en date du 01/07/2026 :
 - o Éclairement moyen : 188 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.42 (E6 mini 0.40)
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.69

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 28/09/2030.

2.2 Confirmation de classement

BLAINVILLE SUR ORNE - Complexe Sportif Roger Couderc 1 - NNI 140760101

Cet éclairage a été classé E7 (LED) jusqu'au 15/01/2030

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E7 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 21/09/2026 :
 - o Éclairement moyen : 220 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.41 (E6 mini 0.40)
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.64

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 28/09/2030.

DIVES SUR MER - STADE ANDRÉ HEURTEMATTE 1 - NNI 142250101

Cet éclairage a été classé E4 (LED) jusqu'au 13/02/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E4 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 24/08/2026 :
 - o Éclairement moyen : 392 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.56
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.79

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (LED) jusqu'au 28/09/2028.

FALAISE - Stade Guibray 2 - NNI 142580102

Cet éclairage a été classé E6 (IM) jusqu'au 13/02/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 28/09/2026 :
 - o Éclairement moyen : 144 Lux (IM)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.53
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.68

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (IM) jusqu'au 28/09/2028.

VERSION - STADE JULES RIMET 2 - NNI 147380102

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 28/11/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E7 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 29/09/2025 :

- Éclairage moyen : 176 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.33
- Facteur d'uniformité U2h : 0.45

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (IM) jusqu'au 28/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

VARAVILLE - STADE JACQUES PÉCHAUD - NNI 147240101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en E7 (LED).

- Étude photométrique en date du 06.02.2026 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100Mx60M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 16M
 - Inclinaison des projecteurs : 20°
 - Nombre de projecteurs : 8 (2/ mâts)
 - Éclairage moyen : 100 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.41
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.68
 - GR Max : **Non renseigné**
 - Température de couleur : **Non renseigné**
 - IRC : **Non renseigné**
 - Facteur de maintenance : 0.95

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E7 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CANISY - stade pierre leresteux 2 - NNI 500950102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2036.

CANISY - stade pierre leresteux 3 - NNI 500950103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La largeur de l'aire de jeu doit être de 50m maximum.**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant les tracés de la largeur de l'aire de jeu. Elle demande une mise en conformité sans délai.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 28/09/2036.

CANISY - stade pierre leresteux 4 - NNI 500950104

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 28/09/2036.

LA HAGUE - Complexe Sportif De La Charrière 2 - NNI 500410201

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande initiale de classement en T7 PN et du documents transmis :

- AAC du 10.09.2026

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2036.

PIROU - Stade Communal 2 - NNI 504030102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 28/09/2036.

TOCQUEVILLE - Stade Municipal 2 - NNI 505980102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en en niveau A8 PN jusqu'au 28/09/2036.

1.2 Confirmation de classement

BRECEY - STADE DU COLLÈGE 1 - NNI 500740201

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 17/09/2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2036.

BRECEY - STADE DU COLLÈGE 2 - NNI 500740202

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 17/09/2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2036.

CHERBOURG EN COTENTIN - Complexe Sportif De La Saillanderie 1 - NNI 501290401

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 07/09/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation en T5 PN et du document transmis :

- AAC du 18.09.2026

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/09/2036.

QUETTREVILLE SUR SIENNE - Stade Roger Fouchard - NNI 506050101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 17/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

- AOP du 26.08.2026

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/09/2036.

SOURDEVAL - STADE LE POTAGER - NNI 505820201

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 17/09/2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2036.

ST JEAN D ELLE - Stade Marcel Hervieu 1 - NNI 504920101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 22.09.2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

DANGY - STADE MUNICIPAL - NNI 501590101

Cette installation a été retirée du classement

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de niveau en T7 PN et du document transmis :

- AAC du 18.09.2026

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **La zone de sécurité au niveau des lignes de touche est inférieure à 2,50m**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur de la barre transversale des buts n'est pas à 2m44.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. Elle invite le propriétaire et le club à vérifier la mise en conformité de la hauteur de la barre transversale régulièrement.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la CRTIS suspend sa décision de classement.

Contactez la CDTIS qui est chargée du contrôle des travaux une fois réalisés, photos à l'appui.

LE VAL ST PERE - STADE LES FOSSES - NNI 506160201

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 06/11/2035

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2036.

PIROU - Stade Communal 1 - NNI 504030101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN et du document transmis :

- AAC du 09.09.2026

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2036.

TIREPIED SUR SEE - STADE BERNARD NEUVILLE - NNI 505970101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 10/05/2022

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 21/09/2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité et de la hauteur des buts.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/09/2036.

TOCQUEVILLE - Stade Municipal 1 - NNI 505980101

Cette installation a été retirée du classement.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de changement de classement en A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 28/09/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BARENTON - STADE FOOT5 PALISSADES - NNI 500295501

Cette installation n'a jamais été référencé

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du formulaire FOOT5 palissades.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS confirme la conformité de l'installation au cahier des charges FAFA.

CHERBOURG EN COTENTIN - STADE LÉO LAGRANGE - NNI 501290301

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 15/09/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 24.09.2026 effectué par M. ROUELLÉ Maurice, Président de la CDTIS de la Manche.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet le dossier à la Fédération.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CARENTAN LES MARAIS - STADE ALPHONSE LAURENT 1 - NNI 500990101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E5 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 18/08/2026 :

- Éclairement moyen : 267 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.58
- Facteur d'uniformité U2h : 0.76

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (LED) jusqu'au 28/09/2030.

PERIERS - stade robert schmitt 2 - NNI 503940102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E7 (LED) et note l'absence d'avis préalable et d'étude d'éclairement.

- Relevé d'éclairement en date du 10/09/2026 :
 - o Éclairement moyen : 174 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.26
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.43

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 28/09/2030.

2.2 Confirmation de classement

CHERBOURG EN COTENTIN - Stade Georges Fatôme - Pont Marais 2 - NNI 501290902

Cet éclairage a été classé E5 (LED) jusqu'au 17/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E5 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 22/09/2026 :
 - o Éclairement moyen : 267 Lux (LED)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.50 (E5 mini 0.50)
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.75

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E5 (LED) jusqu'au 28/09/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

PONT HEBERT - Stade Municipal 2 - NNI 504090102

Cet éclairage a été classé EEntraînement (IM) jusqu'au 09/12/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E6 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 17.09.2026 :
 - o Éclairement moyen : 132 Lux (IM)
 - o Facteur d'uniformité U1h : 0.57
 - o Facteur d'uniformité U2h : 0.78

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (IM) jusqu'au 28/09/2028.

2.4 Avis préalable

AGON COUTAINVILLE - STADE DU DOCTEUR MARQUEZ - NNI 500030102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en niveau E6 (LED).

- Étude photométrique en date du 15.09.2026 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 96Mx68M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 20M
 - Inclinaison des projecteurs : 24°
 - Nombre de projecteurs : 8 (2/ mâts)
 - Éclairement moyen : 185 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.41 (E6 mini 0.40)
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.61 (E6 mini 0.60)
 - GR Max : 47.5
 - Température de couleur : 5700 K
 - IRC : **Non renseigné**
 - Facteur de maintenance : 1

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHARENCEY - Stade De Moussonvilliers - NNI 612990101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 24/02/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 07.03.2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité et mise en conformité des buts à 2m44.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2036.

LA FERRIERE AUX ETANGS - STADE DU BOURG - NNI 611630201

Cette installation été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club et pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

LONGNY LES VILLAGES - STADE LA ROCHE - NNI 612300101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 24/02/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 07/03/2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité et de la hauteur des buts.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

LA FERRIERE AUX ETANGS - STADE DU GYMNASE - NNI 611630301

Cette installation été classée T7 PN jusqu'au 03/12/2029

Au regard des informations transmises par la CDTIS (terrain en doublon), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

LA LANDE PATRY - STADE JEAN HOOGE 3 - NNI 612180103

Cette installation été classée A5 PN jusqu'au 30/06/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS (le terrain n'existe plus), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

ST PAUL - Stade De La Sebergère - NNI 614430101

Cette installation été classée T5 PN jusqu'au 11/06/2020

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club et pas d'utilisation), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

FLERS - STADE DU HAZÉ 1 - NNI 611690101

Cette installation a été classée T3 PN jusqu'au 23/08/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN.

Au regard des éléments transmis et conformément à l'article 3.2.6.1 du règlement, la CRTIS demande que lui soit fourni les tests in situ de la pelouse naturelle pour un classement de niveau T3 PN.

MORTAGNE AU PERCHE - STADE DE L'HIPPODROME 3 - NNI 612930103

Cette installation a été classée T6 SYN jusqu'au 06/05/2035

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la lettre d'intention du 27.08.2026 adressée au club.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prend acte de cette intention de travaux. Elle demande que lui soit adressé directement :

- **Un courrier concernant ces travaux**
- **Une Délibération du Conseil Municipal validant ces travaux**
- **Un plan des aménagements envisagés**

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

AUMALE - Stade De La Villa Des Houx 1 - NNI 760350101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 27/05/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 23.09.2026 effectué par M. LECOURT, Président de la CDTIS de la Seine Maritime
- AOP du 11.09.2026

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les douches ne sont pas propres à chaque vestiaire, il n'est donc pas possible de reconnaître réglementairement 2 vestiaires joueurs distincts à affecter à cette installation**

Au regard des éléments transmis et en l'absence de vestiaires, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2036.

LE GRAND QUEVILLY - STADE AUGUSTE DELAUNE 1 - NNI 763220401

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 10/06/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- AOP du 08.08.2016
- Rapport de visite du 21.08.2026, effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de la Seine Maritime

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Absence du tracé de la zone technique devant les bancs joueurs**

Elle demande une mise en conformité sans délai.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/09/2036.

LE GRAND QUEVILLY - STADE CHÊNE À LEU 2 - NNI 763220102

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 11/06/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 21.08.2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité et de la hauteur des buts.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2036.

LE GRAND QUEVILLY - STADE CHÊNE À LEU 3 - NNI 763220103

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 11/06/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de la CDTIS en date du 21.08.2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité et de la hauteur des buts.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2036.

LE HAVRE - STADE AUGUSTE DELAUNE 1 - NNI 763511901

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 10/03/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite du rapport de la CDTIS en date du 29.08.2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2036.

LE HAVRE - STADE AUGUSTE DELAUNE 3 - NNI 763511903

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 02/12/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite du rapport de la CDTIS en date du 29.08.2026 pour la mise en conformité de la zone de sécurité.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 29/08/2036.

LE HAVRE - STADE LÉO LAGRANGE 1 - NNI 763511301

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 11/09/2023

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite du rapport de la CDTIS en date du 29.08.2026 concernant la mise en conformité de la zone de sécurité.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **La zone de sécurité au niveau des lignes de but est inférieure à 2,50m**

La CRTIS précise que la mise en conformité peut être réalisée en diminuant la longueur de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, la CRTIS suspend sa décision de classement.

Contactez la CDTIS qui est chargée du contrôle des travaux une fois réalisés, photos à l'appui.

SENNEVILLE SUR FECAMP - Stade alexandre Legrain - NNI 766700101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 10/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier à la suite de l'attestation de conformité de la CDTIS en date du 30.05.2026.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La protection de l'aire de jeu n'est pas complète sur les côtés du terrain qui sont accessibles au public.**

Elle demande une mise en conformité sans délai. La CDTIS est chargée du contrôle des travaux à réaliser, photos à l'appui.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2036.

TOTES - STADE RAYMOND MALLET - NNI 767000101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 13/06/2027

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 24.02.2026 effectué par M. LEDOUX, membre de la CDTIS de Seine-Maritime.
- AOP du 16.03.2007
- Plan des vestiaires

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Zone technique non tracée**

Elle demande une mise en conformité sans délai.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 28/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

BOLBEC - STADE DE RONCHEROLLES - NNI 761140401

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 18/06/2023

Au regard du courriel de la collectivité en date du 1 octobre 2023 et la confirmation de la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

FONTENAY - STADE BERNARD LESUEUR 2 - NNI 762750102

Cette installation été classée A8 PN jusqu'au 18/06/2026

Suite au courrier de la collectivité en date du 21 juillet 2026, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

LE HAVRE - STADE JULES LADOUMÈGUE 4 - NNI 763510304

Cette installation a été classée A8 SYN jusqu'au 01/09/2021

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de la CDTIS en date du 29.08.2026 concernant les travaux sur l'installation.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau TRAVAUX jusqu'au 28/09/2027.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

LE HAVRE - STADE NAVALIS - DRESSER - NNI 763511501

Cette installation été classée T6 PN jusqu'au 04/04/2024

Au regard des informations transmises par la CDTIS (terrain détruit), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

LE MESNIL ESNARD - STADE STANISLAS BILYK - NNI 764290101

Cette installation a été classée T7 SYN jusqu'au 30/06/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives reprend le dossier suite à l'étude des documents transmis :

- Tests in-situ en date du 22.01.2026
- AOP du 27.01.2026

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 25/01/2031.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

LE HAVRE - STADE RENÉ ROUSSEAU - NNI 763510501

Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 11/10/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance du rapport de la CDTIS en date du 28.08.2026 concernant la mise en conformité du traçage de la zone technique.

La CRTIS remercie la collectivité pour cette mise en conformité et demande que lui soit transmis la demande de confirmation de classement signée, envoyée par voie dématérialisée en date du 28/09/2026.

MAROMME - STADE PAUL VAUQUELIN - NNI 764100101

Cette installation a été classée T3 SYN jusqu'au 15/10/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 25.08.2026 effectué par M. LEDOUX Thierry, membre de la CDTIS de la Seine Maritime.
- AOP du 23.07.2026
- Plan des vestiaires
- Plan de masse
- Tests in situ en date du 29.03.2022

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet le dossier à la Fédération.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BARENTIN - Stade Georges Badin 1 - NNI 760570201

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 16/09/2026 :

- Éclairement moyen : 230 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.45
- Facteur d'uniformité U2h : 0.64

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 28/09/2030.

BARENTIN - Stade Georges Badin 2 - NNI 760570202

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 16.09.2026 :

- Éclairement moyen : 211 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.46
- Facteur d'uniformité U2h : 0.61

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 28/09/2030.

2.2 Confirmation de classement

BARENTIN - STADE JOSEPH GUILLEMOT N°1 - NNI 760570101

Cet éclairage a été classé E6 (LED) jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E6 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 17/09/2026 :

- Éclairement moyen : 208 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.45
- Facteur d'uniformité U2h : 0.61

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E6 (LED) jusqu'au 28/09/2030.

BARENTIN - STADE JOSEPH GUILLEMOT N°2 - NNI 760570102

Cet éclairage a été classé E7 (LED) jusqu'au 22/11/2025

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E7 (LED).

- Relevé d'éclairement en date du 16/09/2026 :

- Éclairement moyen : 128 Lux (LED)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.30
- Facteur d'uniformité U2h : 0.52

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E7 (LED) jusqu'au 28/09/2030.

ST AUBIN SUR SCIE - STADE JEAN DASNIAS 1 - NNI 765650101

Cet éclairage a été classé E4 (IM) jusqu'au 09/12/2026

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en niveau E4 (IM).

- Relevé d'éclairement en date du 29/09/2025 :

- Éclairement moyen : 423 Lux (IM)
- Facteur d'uniformité U1h : 0.50 (E4 mini 0.50)
- Facteur d'uniformité U2h : 0.72

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'éclairage en E4 (IM) jusqu'au 28/09/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

FECAMP - Stade Bernard Hauchard - NNI 762590301

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en niveau E7 (LED).

- Étude photométrique en date du 21.05.2026 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100Mx60M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 16M
 - Inclinaison des projecteurs : 35°
 - Nombre de projecteurs : 8 (2/ mâts)
 - Éclairement moyen : 91.4 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.32
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.50
 - GR Max : **Non renseigné**
 - Température de couleur : **Non renseigné**
 - IRC : **Non renseigné**
 - Facteur de maintenance : 0.90

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E7 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

FECAMP - Stade Municipal Du Ramponneau - NNI 762590401

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en niveau E6 (LED).

- Étude photométrique en date du 09.07.2025 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100Mx60M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 22M
 - Inclinaison des projecteurs : 66°
 - Nombre de projecteurs : 12 (3/ mâts)
 - Éclairement moyen : 184 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.61
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.80
 - GR Max : 47.5
 - Température de couleur : **Non renseigné**
 - IRC : **Non renseigné**
 - Facteur de maintenance : 1

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

MONTVILLE - Stade Roland Neel 1 - NNI 764520101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en E7 (LED).

- Étude photométrique en date du 06.02.2026 :
 - Dimension de l'aire de jeu : 100Mx60M
 - Implantation : Latéral
 - Hauteur minimum de feu : 16M
 - Inclinaison des projecteurs : 25°
 - Nombre de projecteurs : 4 (1/ mâts)
 - Éclairement moyen : 87 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.29
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.50
 - GR Max : 45
 - Température de couleur : **Non renseigné**
 - IRC : **Non renseigné**
 - Facteur de maintenance : 0.95

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable éclairage favorable pour un niveau E7 (LED) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

